

Madame, Monsieur,

L'association « ligue de défense des conducteurs » m'a transmis le texte que vous avez signé au sujet de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h, et de la proposition de loi n°936 relative au pouvoir d'adaptation des vitesses maximales autorisées par les autorités titulaires du pouvoir de police de la circulation.

Je vous informe avoir participé à cette initiative parlementaire, et avoir cosigné cette proposition.

Malheureusement, le groupe majoritaire La République en Marche a rejeté notre proposition le 21 juin.

Sachez que je reste farouchement opposé à l'abaissement de la vitesse maximale à 80 km/h, et ceci d'autant plus que cette décision a été prise unilatéralement par le Gouvernement, sans prendre en considération l'impact qu'une telle mesure pourrait avoir en zone rurale, ou sur l'activité des artisans et indépendants, et sans étude sérieuse en matière de sécurité routière.

Cette décision m'apparaît être motivée par un déplorable mercantilisme, et non par l'intérêt général.

Manifestement, et comme le montre le vote du 21 juin rejetant la proposition de loi n° 936, le Gouvernement suivi de sa majorité refuse tout débat sur cette question.

Vous m'en voyez navré.

Bien à vous,

Charles de la Verpillière

Député de l'Ain